

GĀL VIA DŌMITIA

PROGRAMME LEADER
Fonds européen pour le
développement de l'économie rurale

Vous avez un prōjet ?



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE

VALORISATION
DES RESSOURCES
LOCALES

PROJET
COLLABORATIF
ET CITOYEN

INCLUSION ET QUALITÉ
DE VIE



Le Groupe d'Action Locale Via Domitia accompagne le développement de l'économie rurale sur les territoires du Grand Narbonne et de La Domitienne

CONTACT
galviadomitia@pnrnm.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

C'EST QUOI ?

Programme LEADER

Volet territorial des Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural (FEADER) et acronyme de « Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », le Programme LEADER est un dispositif européen de proximité en faveur du développement des territoires ruraux. Il est géré par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics, privés et de la société civile du territoire. Sa particularité se trouve dans son approche ascendante. ce qui signifie que les personnes qui vivent sur les territoires dont il est question décident, au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL), de la Stratégie de développement local et des projets à soutenir selon des critères de sélection transparents et objectifs.

Groupe d'Action Locale (GAL)

Un GAL se compose exclusivement d'acteurs locaux. Parmi ces acteurs, on trouve des citoyens engagés, des représentants d'intérêts, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que des représentants politiques locaux.

Il se veut un appui aux stratégies multi-sectorielles développées et administrées par les territoires pour favoriser l'émergence de projets collectifs et de qualité.

Les projets soutenus seront réalisés durant la période de programmation, entre 2023 et 2027.

Comité de Programmation

Ce dispositif repose sur l'analyse des projets présentés par un Comité de Programmation, qui doivent répondre à des attentes en matière de : innovation, ancrage et rayonnement territorial, transition écologique et énergétique, dimension sociale, gouvernance et partenariat.

POUR QUI ?

Si vous êtes une **collectivité**, une **association**, une **entreprise privée** (TPE ou PME), vous êtes éligibles.

OÙ ?

Si vous êtes ou agissez sur la Communauté de Communes de **La Domitienne** ou la Communauté d'Agglomération du **Grand Narbonne** (hors ville de Narbonne), vous êtes éligibles.

POUR QUELLES OPÉRATIONS ?

- Actions et outils de promotion et de **communication**
- Création, développement, maintien et mutualisation de **services**, d'activités, d'outils et de **produits**
- Création, reprise, développement et implantation d'**entreprises** et de filières
- **Formation**, animation, accompagnement, expertise et assistance
- Organisation et animation liées à l'**évènementiel**
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de **travaux**, de constructions et d'équipements (dont achat)
- **Voyage d'études**

COMMENT ?

Le Programme LEADER permet aux porteurs de projets de bénéficier d'une **aide financière** constituée d'un cofinancement public et d'un financement européen (fonds FEADER) pouvant aller jusqu'à 80% de l'enveloppe budgétaire éligible.

Pour être éligible, le projet doit s'inscrire dans la stratégie de développement local du GAL Via Domitia et suivre un processus de sélection en **Comité de Programmation**.

Une équipe technique est dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets.

QUI CONTACTER ?



Groupe d'Action Locale Via Domitia

04 68 42 23 70
galviadomitia@pnrnm.fr



Communauté d'Agglomération Grand Narbonne

04 11 23 22 24
economie@grandnarbonne.fr



Communauté de Communes La Domitienne

04 67 09 75 29
maisondeleconomie@ladomitienne.com

AVEC QUELS OBJECTIFS ?

1 - Soutien au territoire pour la transition écologique et énergétique

- 1.1 Soutenir les aménagements et investissements durables
- 1.2 Inciter les acteurs du territoire à un changement de pratiques

Bénéficiaires exclus spécifiquement

Entreprises autres que leurs collectivités et leurs groupements dont le chiffre d'affaires est de plus de 1 million d'euros et de plus de 10 employés, sur la base du bilan N-1 au moment du dépôt de la demande d'aide

Type d'opérations exclues spécifiquement

Pour 1.1 et 1.2: Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières.
Pour 1.1: Réalisation d'études, Voyages d'études.

ASSIETTE ÉLIGIBLE D'INVESTISSEMENT PROJET	20%	AUTOFINANCEMENT
	80%	COFINANCEUR PUBLIC minimum 20% de la part d'aide publique
		FINANCEMENT LEADER maximum 80% de la part d'aide publique minimum 15% de l'assiette éligible avec un plancher mini. de 4000€ pour entre- prises et associations / mini. 10 000€ pour collectivités. Plafond 50 000€

2 - Accompagner les filières économiques et les acteurs en faveur de la valorisation des ressources locales

- 2.1 Développer le réemploi des matériaux et déchets
- 2.2 Revaloriser les friches agricoles, résidentielles et industrielles du territoire
- 2.3 Accompagner les structures valorisant les ressources locales
- 2.4 Accompagner les structures valorisant les ressources archéologiques et le patrimoine vernaculaire

ASSIETTE ÉLIGIBLE D'INVESTISSEMENT PROJET	20%	AUTOFINANCEMENT
	80%	COFINANCEUR PUBLIC minimum 20% de la part d'aide publique
		FINANCEMENT LEADER maximum 80% de la part d'aide publique minimum 15% de l'assiette éligible avec un plancher mini. de 4000€ pour entre- prises et associations / mini. 10 000€ pour collectivités. Plafond 50 000€

3 - Soutien aux projets collaboratifs et citoyens pour accélérer les mutations et transitions du territoire

- 3.1 Accompagner les projets d'énergie citoyenne locale et renouvelable
- 3.2 Développer l'habitat participatif
- 3.3 Mobiliser l'épargne et les ressources financières locales et alternatives
- 3.4 Développer l'économie collaborative par l'usage plutôt que la possession
- 3.5 Développer les outils collectifs et mutualisés et le développement de nouveaux modèles agricoles et forestiers

ASSIETTE ÉLIGIBLE D'INVESTISSEMENT PROJET	20%	AUTOFINANCEMENT
	80%	COFINANCEUR PUBLIC minimum 20% de la part d'aide publique
		FINANCEMENT LEADER maximum 80% de la part d'aide publique minimum 15% de l'assiette éligible avec un plancher mini. de 4000€ pour entre- prises et associations / mini. 10 000€ pour collectivités. Plafond 100 000€

4 - Agir pour un territoire inclusif et développer la qualité de vie

- 4.1 Lutter contre la précarité énergétique
- 4.2 Accompagner les initiatives en faveur de l'inclusion sur le territoire
- 4.3 Retenir et aider au retour des jeunes sur le territoire
- 4.4 Contribuer aux actions de solidarité et de résilience alimentaire
- 4.5 Améliorer les conditions de mobilité douce au quotidien

ASSIETTE ÉLIGIBLE D'INVESTISSEMENT PROJET	20%	AUTOFINANCEMENT
	80%	COFINANCEUR PUBLIC minimum 20% de la part d'aide publique
		FINANCEMENT LEADER maximum 80% de la part d'aide publique minimum 15% de l'assiette éligible avec un plancher mini. de 4000€ pour entre- prises et associations / mini. 10 000€ pour collectivités. Plafond 50 000€

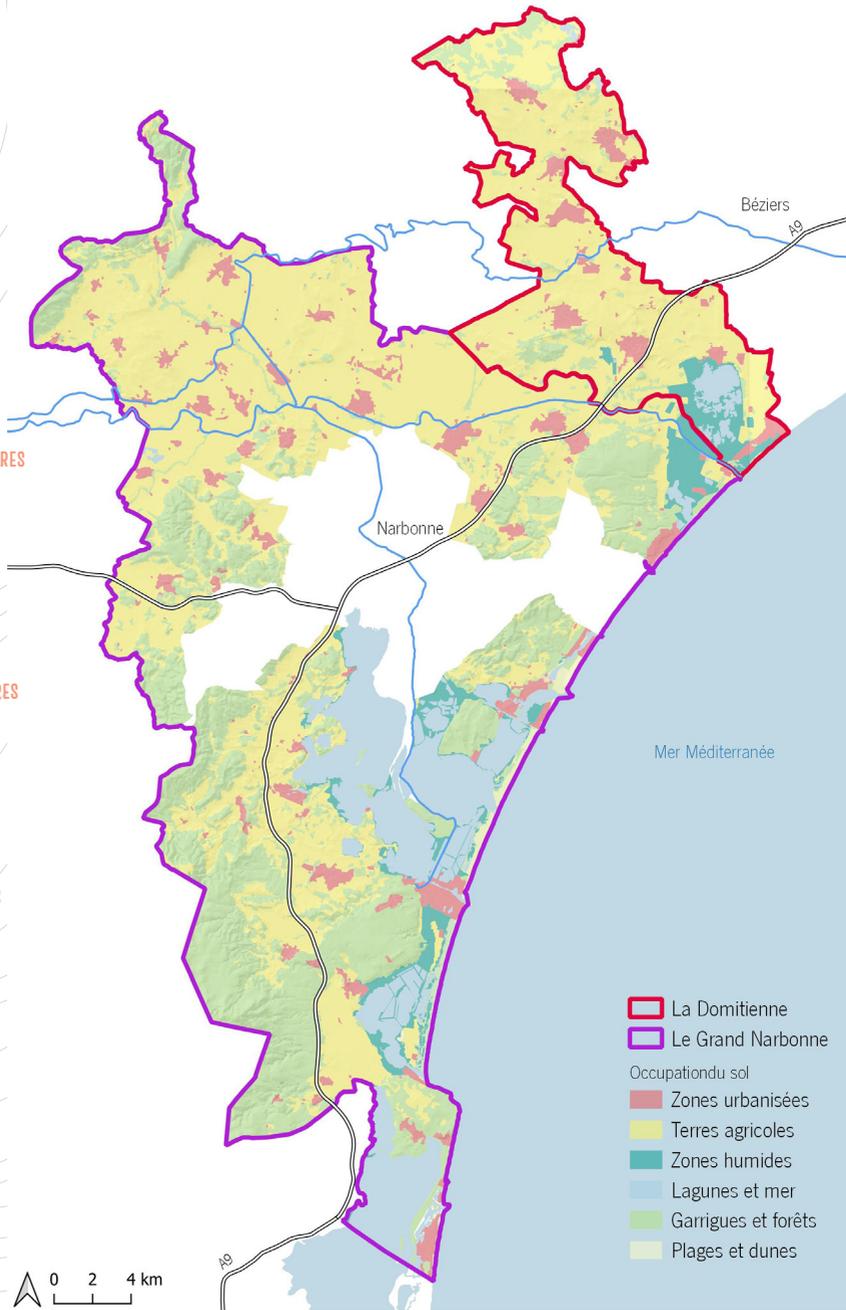
LES ÉTAPES DU PROJET

- 1 - Définition du projet avec l'équipe du GAL
- 2 - Pré-analyse technique par le Comité Technique
- 3 - Présentation en Comité de Programmation
- 4 - Conformité administrative
- 5 - Programmation du projet
- 6 - Conventionnement avec AGR*
- 7 - Mise en oeuvre du projet
- 8 - Paiement
- 9 - Publicité

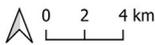
*AGR: Autorité de Gestion Régionale



ARGELIERS
 ARMISSAN
 BAGES
 BIZANET
 BIZE-MINERVOIS
 CAVES
 COURSAN
 CUXAC-D'AUDE
 FLEURY
 GINESTAS
 GRUISSAN
 LA PALME
 LEUCATE
 MAILHAC
 MARCORIGNAN
 MIREPEISSET
 MONTREDON-DES-CORBIERES
 MOUSSAN
 NEVIAN
 PORT-LA-NOUVELLE
 OUVILLAN
 PEYRIAC-DE-MER
 PORTEL-DES-CORBIERES
 POUZOLS-MINERVOIS
 RAISSAC-D'AUDE
 ROQUEFORT-DES-CORBIERES
 SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
 SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
 SAINTE-VALIERE
 SALLELES-D'AUDE
 SALLES-D'AUDE
 SIBEAN
 TREILLES
 VENTENAC-EN-MINERVOIS
 VILLEDAIGNE
 VINASSAN
 CAZOULS-LES-BEZIERS
 COLOMBIERS
 LESPIGNAN
 MARAUSSAN
 MAUREILHAN
 MONTADY
 NISSAN-LEZ-ENSERUNE
 VENDRES



- La Domitienne
- Le Grand Narbonne
- Occupation du sol
- Zones urbanisées
- Terres agricoles
- Zones humides
- Lagunes et mer
- Garrigues et forêts
- Plages et dunes



Projet financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales